



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2022 du budget annexe du crématorium

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/06/01/28 en date du 1^{er} juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du budget de la régie du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI, ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2022 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2023, soit :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2022	290 106,75
- Dépenses de l'exercice 2022	105 858,55
+ Solde reporté de l'exercice 2021	78 429,23
= Résultat de la section d'exploitation	262 677,43
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	156 159,00
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	258 903,74
+ Solde reporté de l'exercice 2021	- 65 439,81
= Résultat Brut de la section d'Investissement	-168 184,55

Article 2 :

- **Approuve** le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à – 168 184,55€. Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2022+ reports de l'exercice 2021)	262 677,43
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2022+ reports de l'exercice 2021)	- 168 184,55
Résultat brut de l'exercice 2022	94 492,88

Article 3 :

- **Précise** que le résultat brut de clôture pour l'exercice 2022 s'élève à **94 492,88 €**.

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2023 le résultat de la section d'investissement : **168 184,55€**.

Article 5 :

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **168 184,55€.**

Article 6 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2023: **94 492,88€.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.